

Apprentissage dans l'académie de Reims 2014-2015

EN BREF

En Champagne-Ardenne en 2014, l'offre de formation par apprentissage se structure autour de 18 centres de formation d'apprentis (CFA) sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche mais aussi de 5 CFA agricoles. Totalisant 75 sites de formation, ils permettent à quelques 7 887 jeunes Champardennais de suivre une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme des ministères de l'éducation nationale ou de l'agriculture ou un titre professionnel.

En 2014, la part des jeunes de 16 à 25 ans inscrits en apprentissage est de 5,1% soit une 19^{ème} place au classement des régions métropolitaines. L'académie compte 2,4 élèves du second cycle ou de post-bac professionnel sous statut scolaire pour 1 apprenti (y compris DIMA et autres dispositifs en alternance) contre 2,0 en moyenne en France.

Bien que l'offre de formations des CFA couvre l'ensemble des diplômes, des CAP aux diplômes des niveaux I et II (licences et masters) en passant par les baccalauréats professionnels, les mentions complémentaires, les BTS, etc., l'éventail des formations par apprentissage est néanmoins moins fourni pour les niveaux post bac dans l'académie qu'ailleurs en France. L'offre de formations est plus large dans les départements de la Marne et de l'Aube et se concentre sur les CAP dans les Ardennes. En Haute-Marne l'offre, également très resserrée, ne propose pas de formations de niveaux I et II. Depuis 2010, les effectifs des formations des niveaux I et II augmentent continûment alors qu'ils diminuent en BTS et en autres niveaux III.

Comme à l'échelon national, les effectifs d'apprentis baissent en Champagne-Ardenne, le déclin démographique accentuant ce mouvement dans la région. Moins nombreuses que les garçons, les filles ne sont toutefois pas absentes des CFA : elles sont nettement majoritaires dans les formations des services des niveaux IV et V et dans les BTS, la parité étant quasi atteinte pour les formations des niveaux I et II.

rectorat de l'académie de Reims

1 rue Navier - 51082 Reims cedex

www.ac-reims.fr

contacter le service prospective et statistiques :

sps@ac-reims.fr

Fig 1 : Répartition des structures de formation des apprentis par ministère de tutelle en 2013

Ministère de tutelle	Nombre de CFA		Nombre de sites de formation	
	Reims	France métro	Reims	France métro
Éducation nationale, enseignement supérieur	18	826	70	2 811
Agriculture	5	132	5	365
Autres		23		72
Total	23	981	75	3 248

Note de lecture : certains sites de formation peuvent être comptés plusieurs fois s'ils sont sous convention ou UFA de plusieurs CFA.

Fig 4 : Proportion des 16-25 ans en apprentissage ou en DIMA en 2014

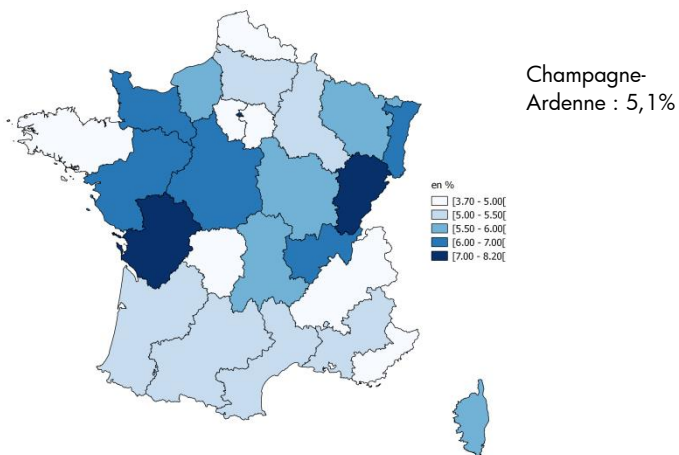


Fig 2 : Poids des départements champardennais dans l'apprentissage en 2014

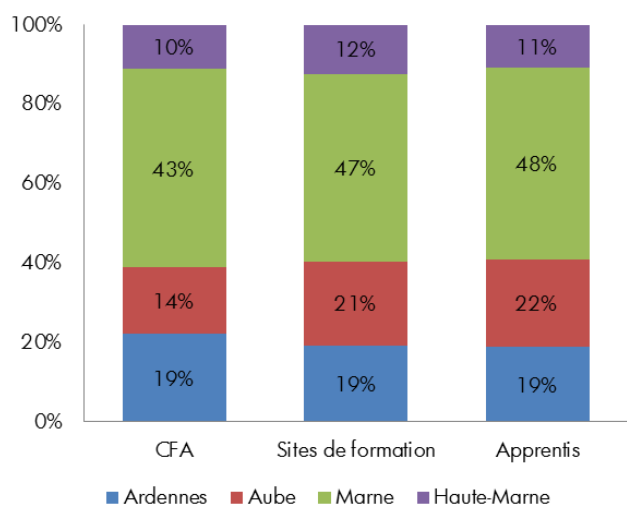


Fig 5 : Nombre d'élèves de BTS et du 2nd cycle professionnel sous statut scolaire pour 1 jeune apprenti en 2014

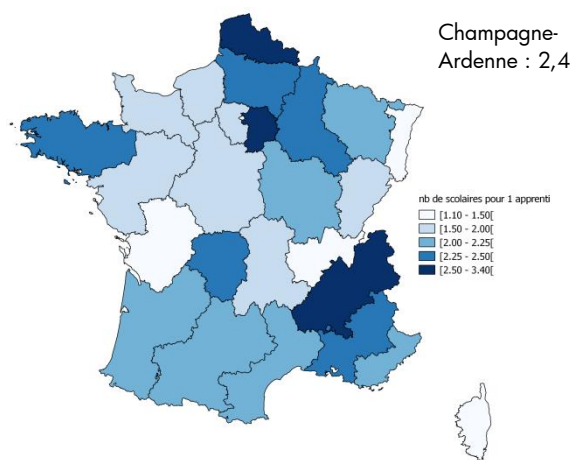


Fig 3 : Évolution de quelques populations cibles

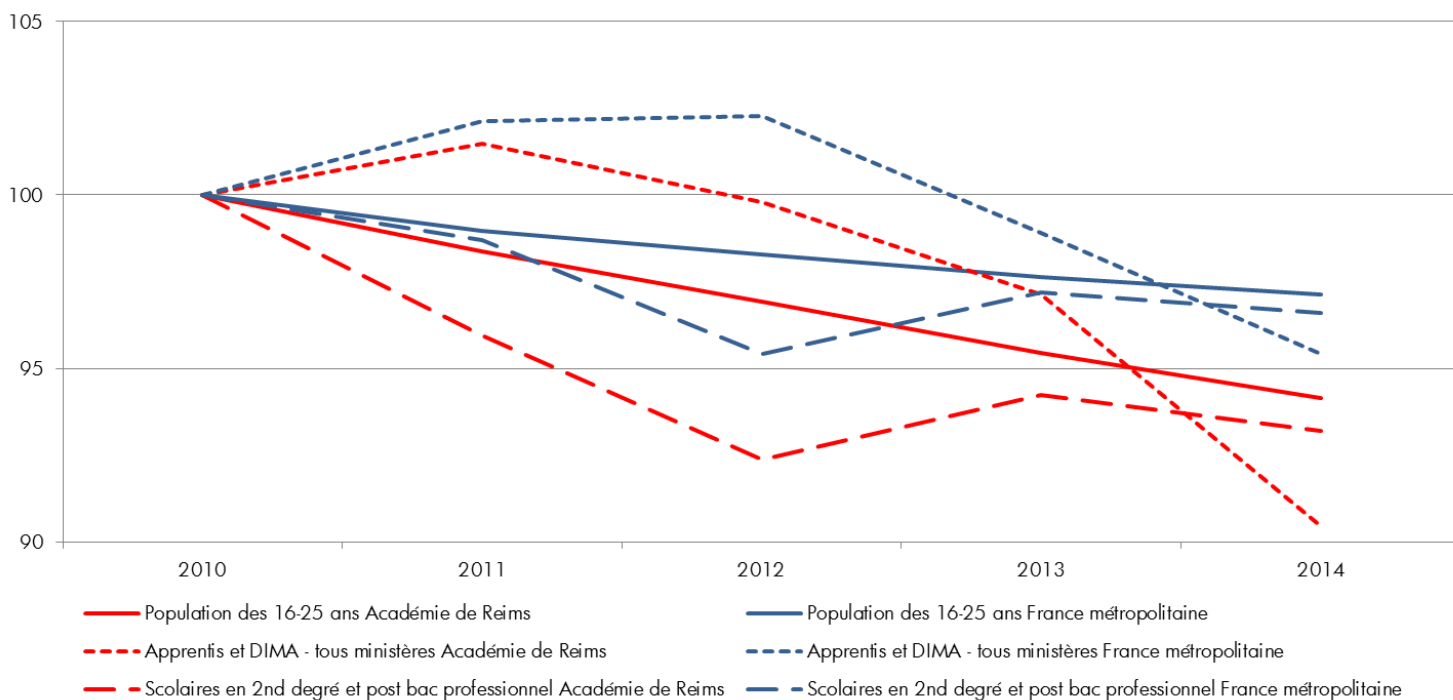


Fig 6 : Répartition des apprentis par diplôme préparé en 2014

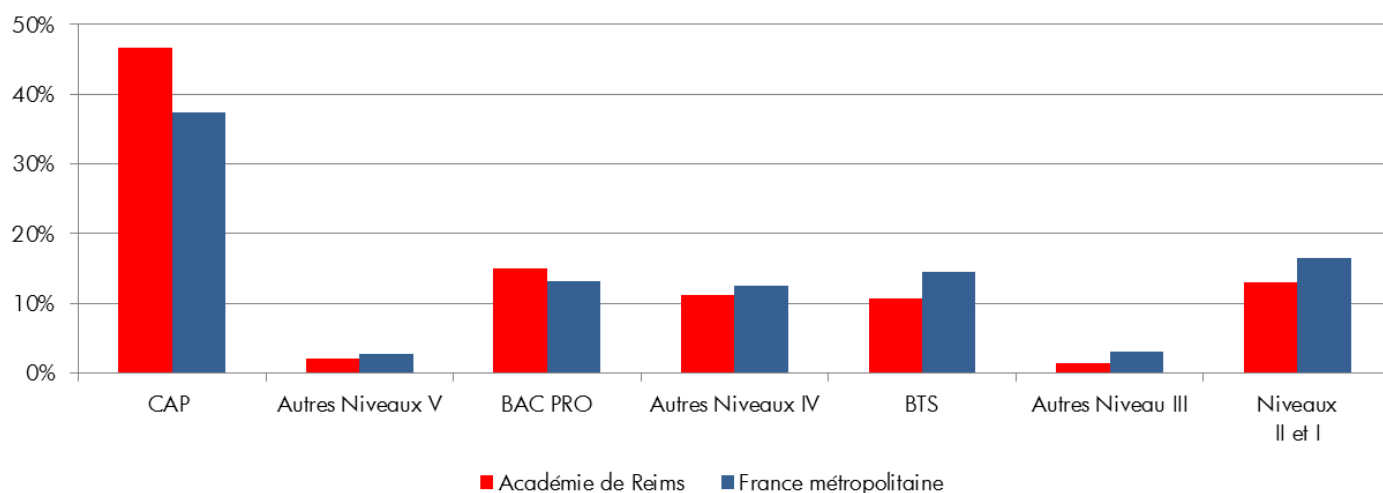


Fig 7 : Évolution par diplôme préparé du nombre des apprentis en Champagne-Ardenne (base 100 en 2010)

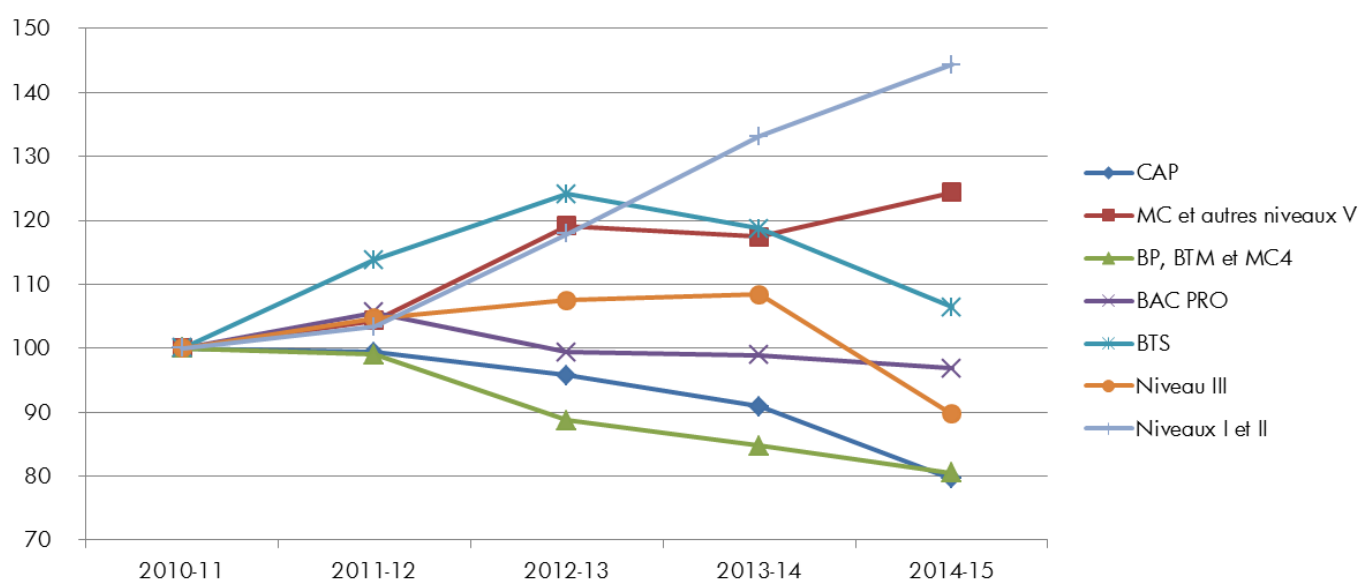


Fig 8 : Répartition des apprentis par département et diplôme préparé en 2014

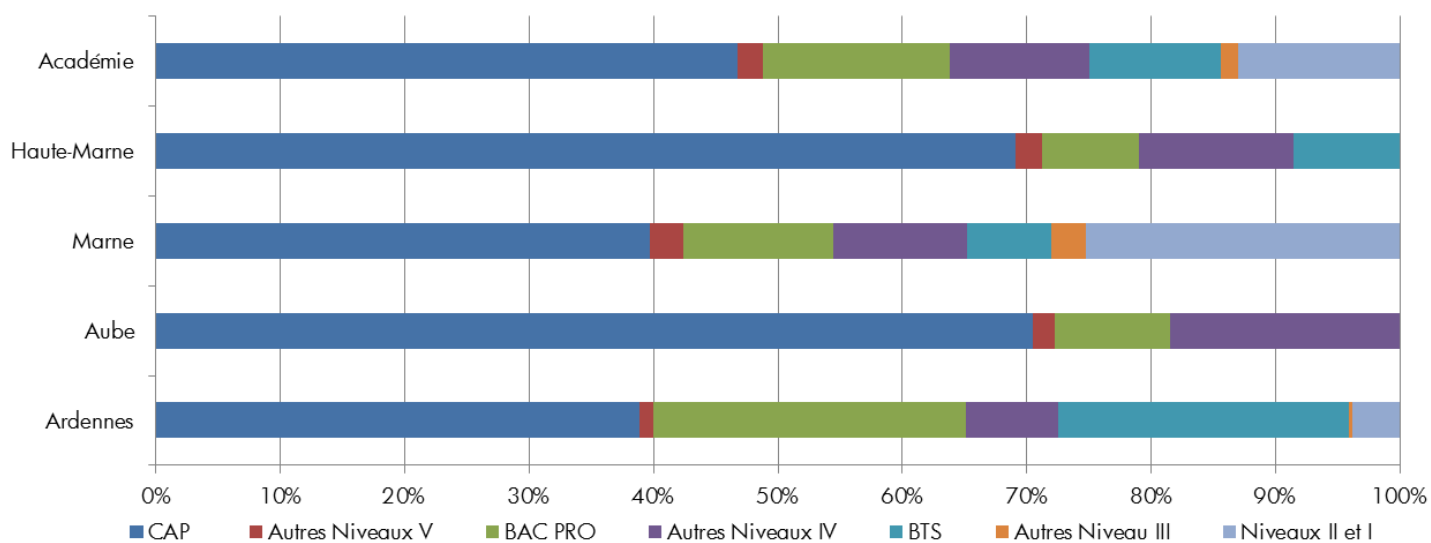
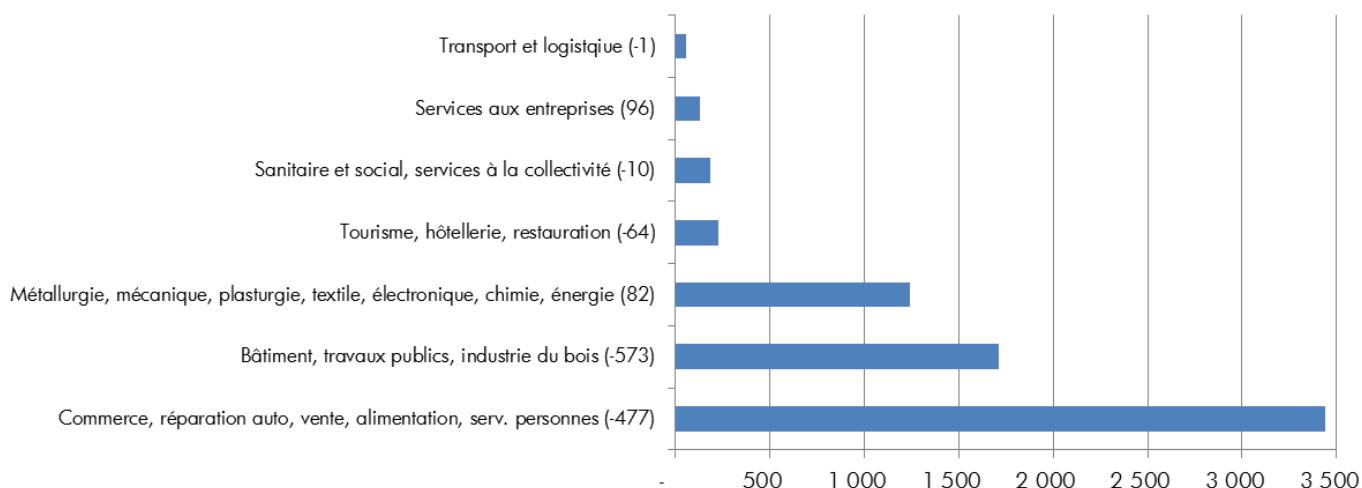


Fig 9 : Répartition des apprentis par filière professionnelle en Champagne-Ardenne en 2014



Note de lecture : le chiffre entre parenthèses précise l'évolution d'effectif entre les années scolaires 2014-15 et 2008-2009.

Fig 10 : Proportion de filles parmi les apprentis de 2014 par diplôme et spécialité en Champagne-Ardenne

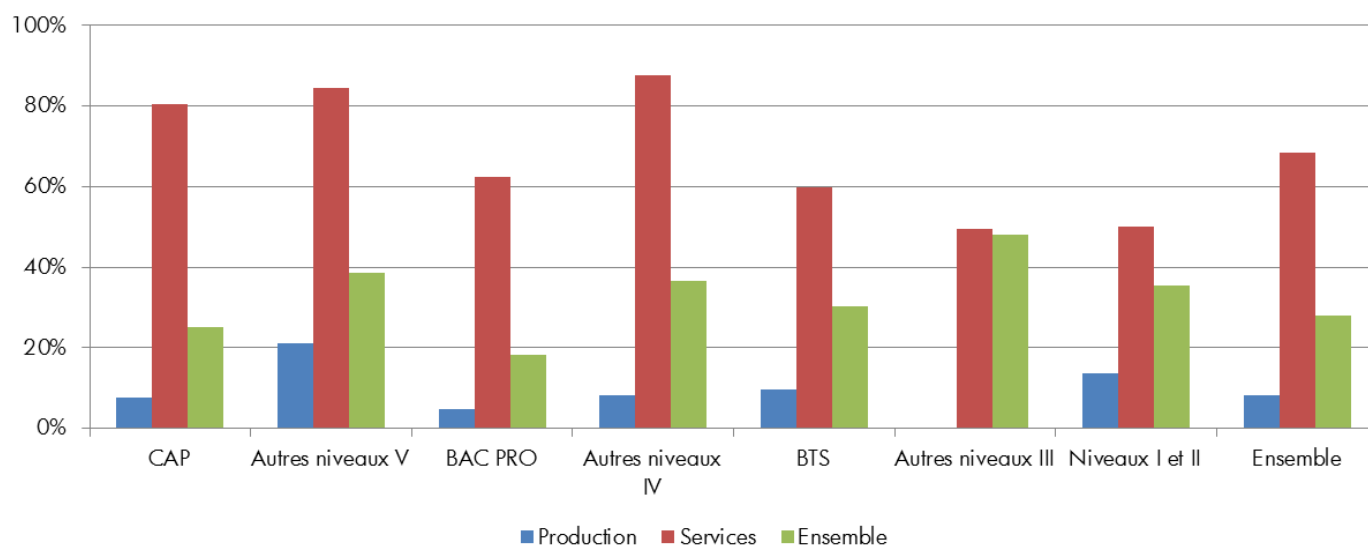


Fig 11 : Effectifs par niveau de formation des CFA de Champagne-Ardenne en 2014 (hors CFA agricoles)

Etablissement	CAP	Autres Niveaux V	BAC PRO	Autres Niveaux IV	BTS	Autres Niveau III	Niveaux II et I	TOTAL Apprentis	DIMA	TOTAL CFA
0080842X CFA interprofessionnel des Ardennes	395	19	50	85		5		554	27	581
0081059H CFA de l'industrie de Champagne-Ardenne	33		370		306		78	787		787
0081125E CFA de l'academie de Reims	52		71		169			292		292
0081137T CFA Batiment et T.P. des Ardennes	310	3	19	66				398	9	407
Ardennes	790	22	510	151	475	5	78	2 031	36	2 067
0100715Y CFA interprofessionnel de l'Aube	537	19	84	46				686	28	714
0100824S CFA Batiment et T.P. de l'Aube	245		19	88				352		352
0101035W CFA de la pharmacie				71				71		71
Aube	782	19	103	205				1 109	28	1 137
0511383B CFA Batiment et T.P. de la Marne	418		39	174			88	719	13	732
0511649R CFA interprofessionnel de la Marne	761	79	182	182	83	33	100	1 420	65	1 485
0511845D CFA Sante et sciences de la vie			33		66			99		99
0511970P CFA des Compagnons du devoir	114		102					216		216
0511972S CFA Transport et logistique	9	11	22			18		60		60
0511974U CFA DIFCAM Banque et assurances							98	98		98
0512018S CFA de Reims Management School							274	274		274
0512117Z CFA AFPAM Commerce et distribution	5		18		72	3	10	108		108
0512122E CFA de l'enseignement superieur						37	263	300		300
Marne	1 307	90	396	356	221	91	833	3 294	78	3 372
0520752K CFA interprofessionnel de Haute-Marne	253	12	45	37	49			396	16	412
0520758S CFA Batiment et T.P. de Haute-Marne	143			34				177	8	185
Haute-Marne	396	12	45	71	49		-	573	24	597
Académie de Reims	3 275	143	1 054	783	745	96	911	7 007	166	7 173

Fig 11bis : Effectifs par niveau de formation des CFA agricoles de Champagne-Ardenne en 2014

Etablissement	CAP	Autres Niveaux V	BAC PRO	Autres Niveaux IV	BTS	Autres Niveau III	Niveaux II et I	TOTAL Apprentis	DIMA	TOTAL CFA
0080972N CFA agricole des Ardennes	36		69	7				112	12	124
0081065P CFA agricole Saint-Laurent	36	23		26				85		85
0100948B CFA agricole de l'Aube Charles Baltet	36		70		52	17		175	8	183
0511749Z CFA agricole - viticoles de la Marne	86	16	83		24		15	224	14	238
0520922V CFA agricole de Chaumont	34		35	7				76	8	84
Académie de Reims	228	39	257	40	76	17	15	672	42	714

■ L'apprentissage en quelques grandes lignes

L'apprentissage a pour but de donner aux jeunes de 16 à 25 ans (sauf dérogation liée au handicap par exemple) une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre professionnel. Il s'agit alors pour l'apprenti d'acquies les savoir-faire transmis par le maître d'apprentissage et les savoirs théoriques et pratiques transmis au sein des Centres de formation d'Apprentis (CFA) ou de leurs sites de formations.

Afin de consolider sa démarche et de s'assurer de la compatibilité avec ses goûts, sa motivation, ses compétences, le jeune peut chercher à rencontrer des professionnels de l'éducation et/ou de l'orientation, un expert ou un professionnel de l'apprentissage dans un centre d'information et d'orientation (CIO), un centre d'aide à la décision (CAD), les missions locales, les espaces métiers, les points d'information jeunesse et dans les CFA eux-mêmes.

La formation en apprentissage alterne des périodes en établissement de formation (CFA ou sites) et des périodes de formation en entreprise. L'apprenti et l'employeur sont liés par un contrat de travail. Comme tout contrat de travail, le contrat d'apprentissage comporte une période d'essai et précise pour chacune des parties ses droits et ses devoirs. Bénéficiant de la même couverture sociale que tout salarié de l'entreprise dans lequel l'apprenti suit sa formation, l'apprenti perçoit également une rémunération fixée en pourcentage du SMIC selon son âge et l'année d'apprentissage. Certaines aides financières peuvent être octroyées par la Région ou les CAF.

Les engagements de l'apprenti sont de quatre ordres : il doit suivre les cours, se présenter aux épreuves des examens qu'il prépare, respecter le règlement intérieur de l'entreprise, et effectuer le travail confié. Pour sa part, l'employeur s'engage à laisser le jeune suivre ses enseignements, lui laisser le temps de passer les examens, lui confier des tâches en rapport avec la formation prévue au contrat. Il doit également respecter la législation du travail, verser son salaire à l'apprenti et participer aux actions de coordination avec le CFA (par le biais notamment du livret de compétence et de la fiche navette).

La durée de formation varie selon le diplôme préparé. Ainsi est-elle de 400 heures annuelles au minimum pour un CAP, de 1 850 heures pour un baccalauréat professionnel en 3 ans (réduites à 1350 heures pour un bac pro en deux ans), de 675 heures pour un bac pro en un an ou pour un BTS, et de 400 heures annuelles pour une mention complémentaire.

■ Source et champ

source des données : BCP - base centrale de pilotage - ministère de l'éducation nationale, enquête SIFA (n°51) – Effectifs apprentis dans les CFA au 31 décembre de chaque année.

■ Pour en savoir plus

« Apprentissage dans l'académie de Reims en 2013-2014 », Note d'information n°35, Rectorat de Reims, juin 2014

« Guide de l'apprentissage en Champagne-Ardenne », ONISEP-ARIFOR-SAIA-Région Champagne-Ardenne, rentrée 2015

■ Sites d'acteurs locaux

www.onisep.fr : site d'information de l'Onisep

www.artisanat.fr : site de la Chambre des métiers et de l'artisanat

Dossier réalisé par :

Alice CORREAUX et Éric VAILLANT

gestionnaire SIFA-INCA et resp. du service

Service prospective et statistiques

Dominique DELPUECH

Service académique de l'inspection de l'apprentissage